



PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal de ST-LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 4 MAI 2012 - 20h00

L'an Deux mille douze, le quatre mai, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : J.P. OLIVARES, J.C. SORIN, C. DROUET, M. POTIRON, C. USUREAU, C. OGER, V. GOURDON, B. AUDUSSEAU, M.F. CEUS, C. RIPOCHE, R. MARCHAND, R. SCELO, M. AUBRY, O. MAQUAIRE, M. GUEDON, M. TIGNON, J.R. TIGNON, M.J. TANGUY

Membres excusés : J.P. JOSELON (*pouvoir donné à M. POTIRON*), O. BACLE, R. MARCHAND, C. TILLETTE (*pouvoir donné à JP.OLIVARES*),

Secrétaire de séance : Christian USUREAU

~~~~~

## I – PRESENTATION DE LA COMPETENCE "CULTURE" PAR ROGER MASSÉ VICE-PRESIDENT DE LA C.A.C. EN CHARGE DE LA CULTURE

### Services culturels d'intérêt communautaire avant 2012 :

- Conservatoire, dès 2002, compétence CAC. Formation à tous les jeunes de toutes les communes de la Communauté. Musique, danse, art dramatique.
- Bibliothèques rurales : 2 personnes de la CAC gèrent la compétence, sinon, seul St-Léger a un agent communal. L'ensemble des bibliothèques fonctionnent avec 250 bénévoles.  
Les actions communautaires étaient :
  - l'aide au catalogage
  - la mise en réseau informatique
  - l'animation

### 1<sup>er</sup> janvier 2012 - Les différents équipements qui deviennent communautaires :

- Médiathèque, déjà les utilisateurs des communes payaient le même prix que Cholet
  - 12 665 inscrits
  - 513 000 prêts
  - 268 000 entrées
  - Gratuité jusqu'à 18 ans
- Ludothèque lancée en 2000 (2000 jeux)
  - 1 080 inscrits
  - 25 500 prêts
  - 6 personnes employées
  - Coût du fonctionnement : 28 205 € + personnel des services transversaux + l'investissement
- Ecole d'Arts plastiques de Cholet
  - 16 étudiants peuvent se préparer aux grandes écoles
  - 714 élèves, 16 professeurs
  - 4 500 heures d'enseignement
  - Coût fonctionnement : 38 900 €
- Musées (3)
  - Art : 1.5 exposition par an
  - Histoire : 1 exposition par an

Patrimoine industriel (textile) : 1 exposition  
Fréquentation : 37 500 visiteurs (Art et histoire : 21 500, Textile : 16 000)  
Actions de médiation : 6 500  
Coût : 77 000 €

- Spectacles vivants  
Les communes ont fait le choix de conserver leurs salles de spectacle et garder la gestion de leurs activités. La Ville de CHOLET a fait le contraire avec Interlude et le Jardin de verre, qui deviennent communautaires.
  - Théâtre St-Louis  
850 places  
25.5 millions d'euros  
25m de hauteur  
Inauguration : 26 – 27 septembre 2012  
Bassin de vie : 250 000 habitants  
Coût d'une programmation annuelle : 12 à 25 000 €  
Environ 30 spectacles sur l'année
  - Théâtre Interlude
  - Le Jardin de verre, délégation de service public, association ADAJ.  
C'est une action communautaire.
- Théâtre Régional des Pays de la Loire – Patrick PELLOQUET
- Yvan Alexandre dans le domaine de la danse, intervient auprès des associations, des jeunes (écoles ...)
- Folle journée en région : devient d'intérêt communautaire, comme les Arlequins qui seront au théâtre St-Louis. Le niveau des troupes participantes aux Arlequins, ne cesse d'augmenter.
- Les archives non transférées  
L'intérêt du groupement aurait été la mise à disposition du public
- La vie associative (la fête de la musique)

Ce qui reste à construire ensemble

Il faudra des moyens humains et matériels adaptés au territoire (par exemple : l'école d'Art de proximité à l'instar de la musique)

## **II – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/03/2012**

Adopté à l'unanimité

## **III– PLAN LOCAL D'URBANISME – Approbation**

Monsieur le Maire expose

Le dossier P.L.U. a reçu un accueil très favorable de l'ensemble des services.  
Toutefois, certains services ont attiré l'attention sur quelques points :

### **1 – Région des Pays de Loire**

Avis favorable

### **2 – Ville de la Séguinière**

Avis favorable

### **3 – Le Centre Régional de la Propriété Forestière**

Avis favorable

#### **4 – Le Conseil Général de Maine et Loire**

Avis favorable

- L'emplacement réservé pour la voie entre la route du May et la Poissardière, a été modifié pour intégrer en plus de la voie, les aménagements connexes (bassin eaux pluviales, espaces de compensation des zones humides).
- Concernant l'accueil des gens du voyage et conformément au schéma d'accueil des gens du voyage, les élus décident d'identifier le parking situé près de la mairie comme halte de courte durée.

#### **5 – La Chambre d'Agriculture du Maine et Loire**

Avis favorable

- Conformément à la demande de la Chambre d'Agriculture, les élus acceptent la suppression du paragraphe suivant : *de plus toute construction nouvelle participant à l'activité agricole, hormis les habitations, doit être éloignée d'au moins 150 mètres des limites des zones UA, UB et AU à vocation d'habitat.*
- Les élus acceptent par ailleurs d'inscrire au sein de l'article 2 de la zone N la possibilité de création d'exhaussements ou d'affouillements liés et nécessaires aux activités agricoles.

#### **6 – La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Maine et Loire**

Avis favorable

#### **7 – La Communauté d'Agglomération du Choletais**

Avis favorable

- Concernant la surface de 20ha environ définie dans le P.L.U. pour un besoin de développement évalué à environ 17ha, il convient de préciser que parmi ces 20 ha, la tranche n°2 de la ZAC d'une superficie d'environ 5 ha est désormais viabilisée. Le potentiel réellement constructible dans le P.L.U. ne représente donc plus qu'environ 15 ha, un chiffre globalement cohérent avec les besoins de la collectivité.
- Concernant la traduction des objectifs de densité de 15 logements par hectare définis dans le PADD, les élus souhaitent que cet objectif reste minimal et qu'il soit reporté dans le règlement des zones AU.

Les aménagements envisagés au Sud-est du bourg (Prairie) prennent déjà en compte les zones humides, à savoir les bassins de rétention. Les limites des zones AU et N sont revues en conséquence.

#### **8 – La Préfecture du Maine et Loire (Services de l'Etat)**

Avis favorable

- Concernant la demande de définition de pourcentage en fonction des types de logements, les élus ne souhaitent pas aller si loin à ce stade pour ne pas risquer d'être coincé par rapport aux réflexions d'aménagement en cours.

**Les résultats de l'enquête publique** justifient quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision :

- reclassement des parcelles n°273 et 277 situées en bordure de la RD n°752 en zone UB au lieu de la zone N. Ces parcelles avait été classées en zone N car il s'agissait d'espaces résiduels (sans vocation agricole) entre la zone agglomérée du bourg et la RD n°752, avec apparemment, sur le plan, aucun accès, ce qui est inexact. Les élus souhaitent que ces parcelles soient réintégrées au sein de la zone constructible conformément au POS précédent afin de ne pas léser les propriétaires des terrains concernés.

#### **REMARQUE :**

*Déchetterie : le règlement permet la construction d'équipements publics en zone A*

## Le Conseil Municipal :

**Considérant** que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L. 123-10 et L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

**Entendu** l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré ;

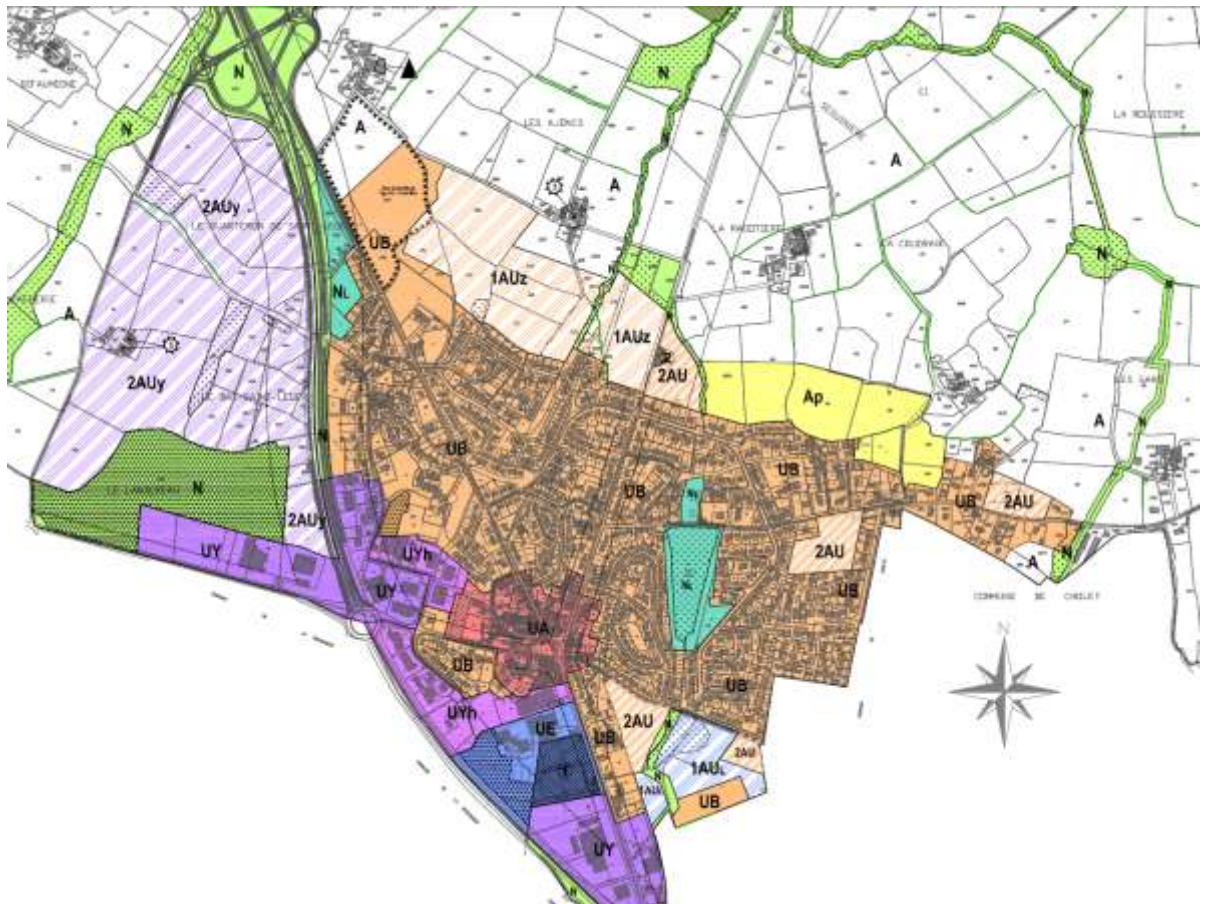
**Décide à l'unanimité** d'approuver la révision du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

**Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

**Dit** que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme révisé est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Léger sous Cholet ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et dans les locaux de la Sous-préfecture de Cholet.

**Dit** que la présente délibération sera exécutoire :

- dès réception par le préfet ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.



Monsieur le Maire indique que :

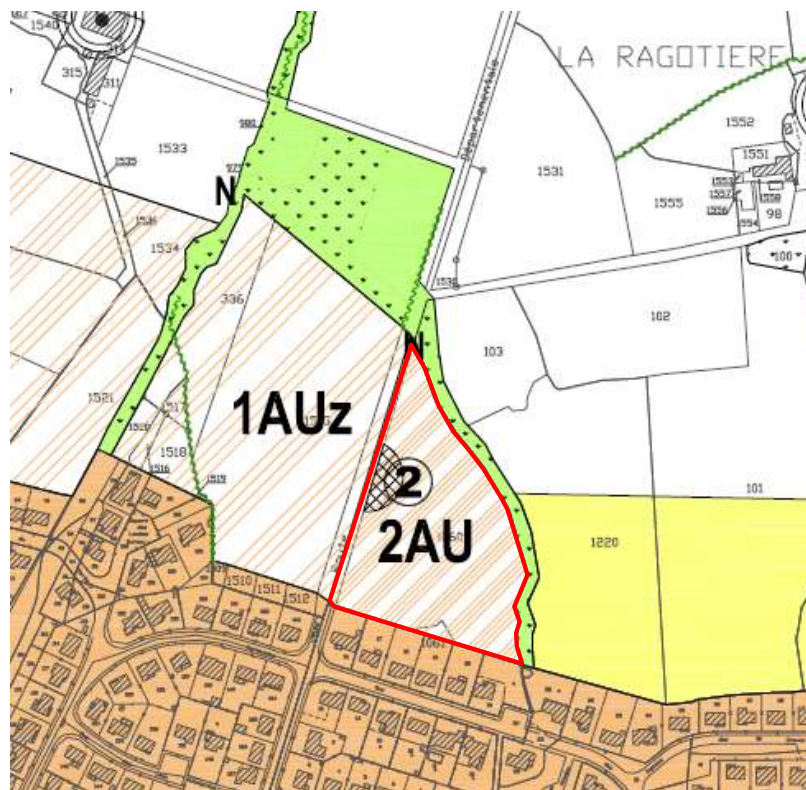
Des changements de classement seront à apporter dans les semaines à venir. Toutefois, celles-ci ne peuvent pas être prises en compte actuellement, du fait de la procédure réglementaire.

Il conviendra d'engager une procédure de modifications.

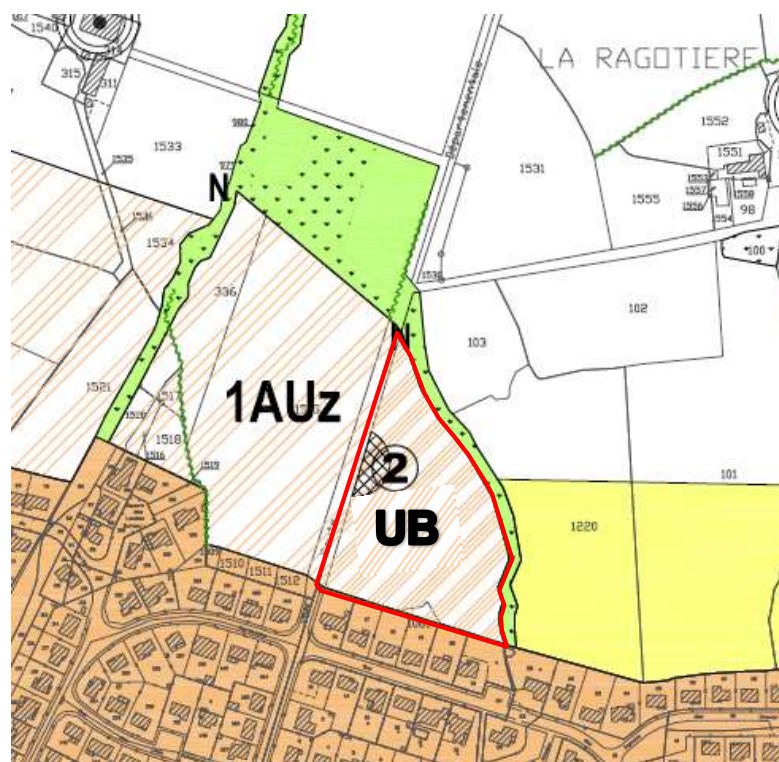
Il présente les modifications actuellement connues :

## ROUTE DU MAY SUR EVRE

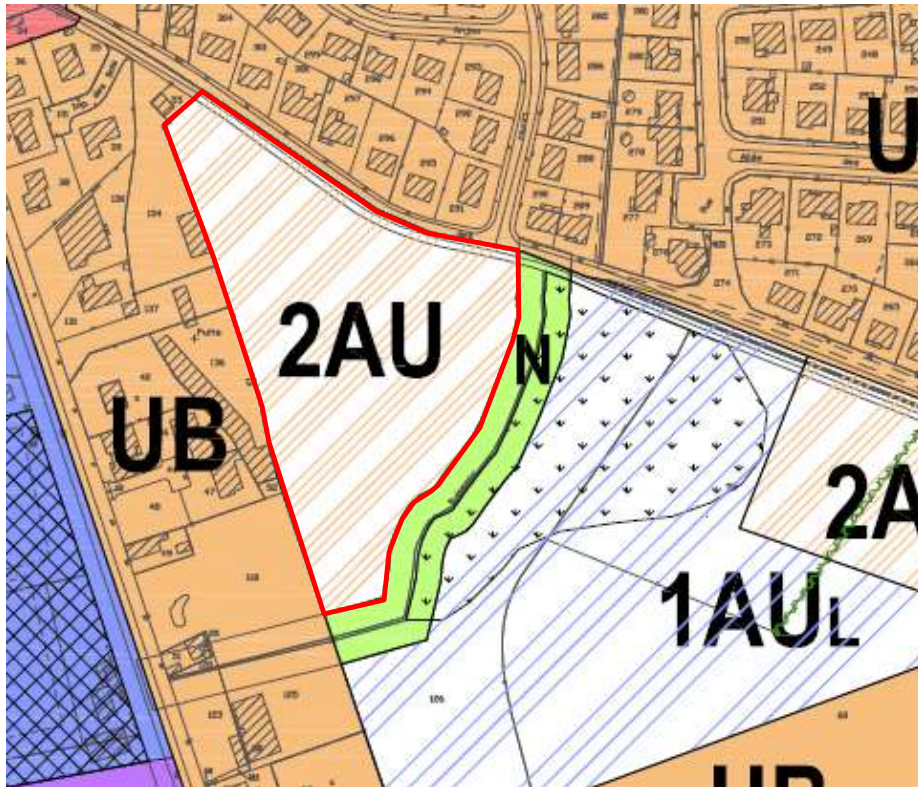
### AVANT



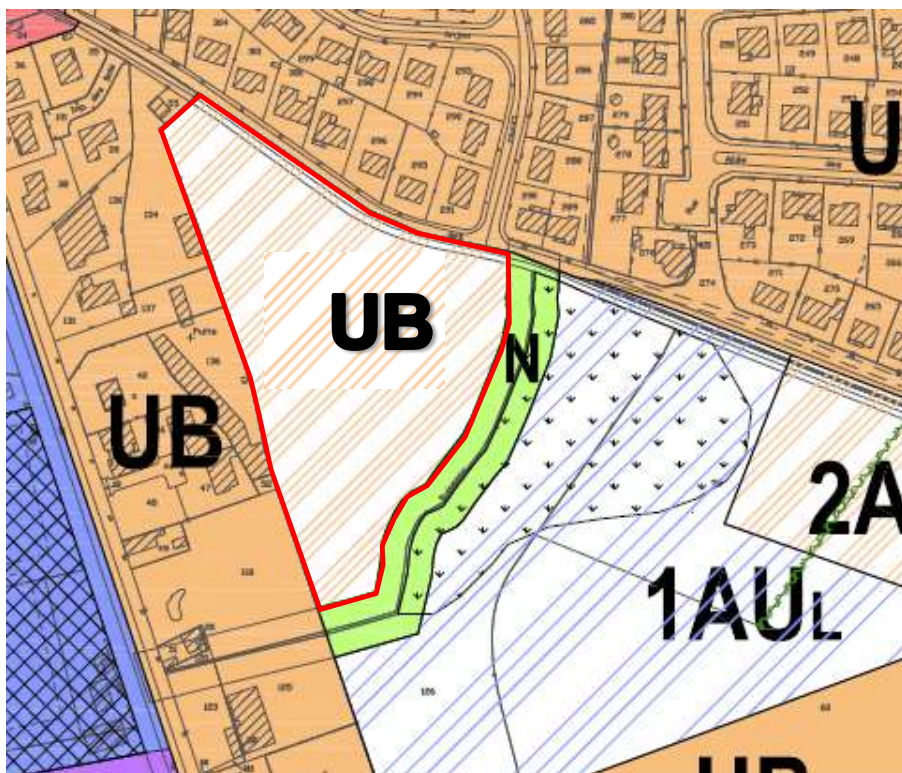
### APRES



**AVANT**



**APRES**



#### **IV – MODIFICATION DE GRADES POUR TROIS POSTES**

Monsieur le Maire indique qu'il a proposé trois personnes pour un avancement de grade en 2012, et que ces changements ont obtenu un avis favorable de la Commission paritaire.

Il propose les modifications suivantes :

|                                | <b>Grade actuel</b>                          | <b>Nouveau grade</b>                                   | <b>Incidence financière annuelle Base 2012</b> | <b>Date d'effet</b> |
|--------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Services Administratifs</b> | Rédacteur                                    | Rédacteur principal                                    | 346,55                                         | 1er juillet 2012    |
| <b>Services Techniques</b>     | Agent de maîtrise                            | Agent de maîtrise principal                            | 259,91                                         | 1er septembre 2012  |
| <b>Restaurant scolaire</b>     | Adjoint Technique territorial de 1ère classe | Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe | 257,55                                         | 1er septembre 2012  |

**Le Conseil Municipal adopte ces modifications à l'unanimité**

#### **V – MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE VEILLE DU MARCHÉ FONCIER RURAL ENTRE LA COMMUNE, LA C.A.C ET LA SAFER MAINE OcéAN**

Monsieur POTIRON, adjoint, expose :

Par délibération en date du 6 juin 2008, la Commune de SAINT LEGER, a approuvé les termes de la convention «Veille du marché foncier rural et agricole», avec la Communauté D'Agglomération du Choletais et la SAFER Maine Océan.

Cette convention constituait un outil d'observation et d'action foncière, étayé par un rapport annuel analysant l'évolution du marché foncier agricole sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et permettait à ses communes membres de bénéficier gratuitement des informations de vente, de connaître les potentialités foncières et éventuellement, de se porter acquéreur des biens ruraux mis en vente, en vue de préserver leur patrimoine naturel et de procéder à d'éventuels échanges pour pérenniser l'activité agricole en place.

Cette convention est aujourd'hui arrivée à son terme.

La SAFER propose donc la mise en place d'une nouvelle convention de veille et d'observation foncière à partir du portail VIGIFONCIER

Ce nouveau système propose, en plus des outils déjà présents dans l'ancienne convention, des outils cartographiques et des informations complémentaires aux ventes de biens agricoles (liste de toutes les ventes de l'année en cours, préemptions SAFER, appels à candidature et rétrocessions).

Le coût de cette convention, proposée pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, est à la charge de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Les demandes de préemption et/ou de renseignement restent au prix de : 239.20€ TTC par demande, à la charge de la commune si elle en fait la demande.

La SAFER, en contrepartie de l'information de vente transmise aux communes et à la Communauté d'Agglomération du Choletais, demande une réponse et un interlocuteur unique « des collectivités ».  
La Communauté d'Agglomération du Choletais et la commune devront donc se concerter préalablement, à toute réponse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la nouvelle convention «VIGIFONCIER», entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, l'ensemble de ses communes membres, la commune de MAULEVRIER et la SAFER Maine Océan, dans les conditions qui précèdent.

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **ADOPTE** les termes de la Convention
- **AUTORISE** le Maire à la signer

## **VI – PASSATION D'UN CONTRAT AVEC UN BUREAU D'ETUDES POUR LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire expose :

En 2007 avec le cabinet Delta Consultant, une consultation avait été effectuée en vue de passer les contrats d'assurance de la commune pour la période 2008-2012.

Il convient cette année de renouveler l'opération pour une signature de contrats avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Présentation des prestations du cabinet Delta Consultant :

### **PHASE 1 : Audit – Assistance à la renégociation des contrats d'assurance**

- Audit – Analyse des risques : déterminer et estimer les besoins en assurance de la Collectivité (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, assurance automobile, bris de machines, assurance du personnel, etc. ...)
- Vérification de la cohérence des garanties et contrats en cours.
- Rédaction d'un dossier de consultation composé des fichiers suivants :
  - le règlement de la consultation
  - la présentation générale de la collectivité et de ses compétences
  - un cahier des charges par lot prédéterminé (chaque cahier des charges se composant des clauses techniques administratives, clauses techniques particulières, clauses techniques générales, des critères et statistiques des sinistres, éléments d'appréciation du risque objet du cahier des charges).
  - les actes d'engagement
- Présentation et validation du DCE avec les services de la Collectivité.
- Rédaction et publication d'un "avis d'appel public à la concurrence" conformément aux dispositions du code des Marchés Publics.
- Le cabinet adresse à la Commune les documents nécessaires à la mise en ligne du Dossier de consultation sur le "profil acheteur" ou transmet le DCE sur support papier aux candidats qui en feront la demande.
- Prend en charge les réponses aux demandes de renseignements formulées par les candidats.

A la réception des offres :

- 1) Assistance à l'ouverture des plis.
- 2) Analyse des candidatures et des offres
- 3) Rédaction et présentation d'un Rapport d'analyse et de synthèse des offres, qui comprendra :
  - Les éléments d'analyse et de vérification des risques, sur la base du cahier des charges préalablement déterminé,
  - La présentation des offres réceptionnées sur la base du cahier des charges préalablement déterminé,
  - L'état comparatif financier et technique des propositions réceptionnées,
  - L'appréciation et le classement des offres compte tenu des critères préalablement définis dans le règlement de la consultation



4) Négociations éventuelles avec les candidats, sous contrôle de la Collectivité.  
Le cabinet propose ces prestations pour un coût de 1 750€ HT, soit 2 093 € TTC.

- Après remise du rapport de synthèse des offres :
  - Assistance dans le cadre de la mise en place des marchés
  - Vérification à réception, des pièces contractuelles des marchés
  - Proposition de réunion d'information pour le personnel gestionnaire des assurances, quant à la bonne application des spécificités et garanties des nouveaux contrats.

## **PHASE 2 : Assistance technique**

Le cabinet propose désormais une assistance technique.  
Celle-ci est acquise pendant toute la durée du marché d'assurance (5 ans).  
Il n'est pas fixé de plafond en nombre de déplacements.  
Le cabinet intervient chaque fois que nécessaire, à notre demande ou à son initiative par voie téléphonique, électronique et/ou sur site selon la nature de la situation à traiter avec une Collectivité en particulier ou pour plusieurs Collectivités (mutualisation de la prestation).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer

### **Le Conseil Municipal**

**RETIENT** les propositions du Cabinet DELTA CONSULTANT

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'assistance pour la renégociation des contrats d'assurance

## **VII – SALLE DES FETES**

### **Avenant n°3 au contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire expose :

Au cours de la séance du 23 mars 2012, vous avez pris la décision de confier au cabinet CAP URBAIN des missions complémentaires et m'avez chargé de trouver le montage financier.

Après rencontre avec M. le Sous-préfet il s'avère que la Commune peut signer un avenant n°3.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 mai 2012 a donné un avis favorable.

**Etape 1 :** Assistance au maître d'ouvrage dans la sélection des prestataires de services (OPC, CT, SPS) Elaboration du cahier des charges + aide à l'analyse des offres

3 990.00

**Etape 2 :** Assistance à maîtrise d'ouvrage lors des phases de conception

- . Adéquation esquisse concours/programme
- . Suivi et contrôle des phases APS et APD
- . Suivi et contrôle des démarches nécessaires à l'obtention du PC
- . Suivi et contrôle des phases PRO/DCE

10 190.00

TOTAL HT 14 180.00 **16 959.28 TTC**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accepter cet avenant et de l'autoriser à le signer

### **Le Conseil Municipal**

**ADOpte** à l'unanimité

## VIII – FETE CULTURELLE

Monsieur OGER, adjoint, présente le programme de la fête culturelle dénommée

### « L'art au pas léger »

Les 15 & 16 JUIN 2012, FETE CULTURELLE, organisée par la municipalité de SAINT LEGER SOUS CHOLET

*Nos associations à vocation culturelle exposeront dans les vitrines. Elles se produiront aussi le vendredi et le samedi dans divers lieux de la commune. Avec le concours de la fanfare BégroChristos et le groupe E2 Sont fous, musique «satirigolocaustique».*

Au programme:

#### **Vendredi 15 juin, 20H30, Parc de la Mairie**

Pièce de théâtre d'ouverture

#### **Samedi 16 juin, 9H30, centre ville**

Dessins et fresques à la craie, Les Amis de Léo à la gare, Défilé costumé en musique Saynètes de rue, Chants, Vin d'honneur inaugural

#### **Samedi dès 14H30, Mairie**

Démonstrations de loisirs créatifs, Peinture, Sculpture, Danse, Chants, Book Crossing à la bibliothèque, Sculpteur sur bois, Exposition de véhicules anciens.

#### **A partir de 18H30, parc de la Mairie.**

Pique nique, cet intermède sera animé par « E2 Sont fous », un groupe musical «Satirigolocaustique».

Pièce de théâtre par les Fous du Roy, Clôture par un Feu d'artifice musical.

*(Pour le pique nique, la population est conviée à venir son panier à la main, pour un moment de détente. Des tables et bancs seront à disposition dans le parc, près des jeux pour les enfants).*

Il présente ensuite le planning de présence des Conseillers municipaux :

|                             |   |                                                                           |
|-----------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------|
| • Vendredi                  | 2 | Achats vin d'honneur                                                      |
| • Vendredi fin d'après midi | 1 | Installation barrières à la poste                                         |
| •                           | 1 | Installation bancs cour de la mairie                                      |
| •                           | 1 | Installation podium cour de la mairie                                     |
| •                           |   |                                                                           |
| • Samedi matin              | 2 | Installation barnums cour de la mairie                                    |
| •                           | 2 | Installation vin d'honneur (tables)                                       |
| •                           | 4 | Encadrement place de la poste et défilé (se munir de gilets fluorescents) |
| •                           |   |                                                                           |
| •                           | 4 | Service vin d'honneur                                                     |
| •                           | 1 | Surveillance alentours mairie                                             |
| •                           | 2 | Préparation plateaux repas                                                |
| • Samedi midi               | 1 | Surveillance alentours mairie                                             |
| •                           | 4 | Débarrasser Vin d'honneur                                                 |
| •                           | 2 | Débarrasser barrières la poste                                            |
| •                           | 2 | Installation barrières feu d'artifice                                     |
| •                           |   |                                                                           |
| • Samedi après midi         | 2 | Tables et bancs parc de la mairie                                         |
| •                           |   |                                                                           |
| • Samedi soir               | 2 | Démontage barnums                                                         |
|                             | 2 | Ramasser tables et bancs                                                  |

## IX – CONTRAT AVEC LA FANFARE « LES BEGROCHRISTO'S » ET LE GROUPE DE MUSICIENS « E2 SONT FOUS »

Monsieur OGER adjoint rappelle :

Il est envisagé l'intervention d'une fanfare le samedi 16 juin de 10h30 à 12h00.

Le groupe « *Begrochristo's* » propose de réaliser cette animation pour un coût de 150 €.

- M. le Maire demande à l'Assemblée :
- d'accepter cette offre
  - de l'autoriser à signer le contrat

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur OGER ajoute :

Il a également été envisagé une intervention musicale de 19h00 à 21h00  
Le Samedi 16 juin.

La société « *E2 sont fous* », propose pour cette animation, deux musiciens.

Il convient alors de signer un contrat d'embauche, le versement des salaires étant effectué via le « Guso ».

La dépense communale, charges comprises, s'élève au total à 349.12 €.

Il est proposé au Conseil, de signer le contrat d'embauche

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de l'autoriser à signer à signer le contrat d'embauche

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

## **X – TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Madame DROUET, adjointe, présente :

La Commission Vie Sociale propose une augmentation de 1.5% du prix du repas pour la prochaine année scolaire. Ainsi,

- le repas enfant passerait de 3.20 € à 3.25 €
- le repas adulte passerait de 6.50 € à 6.60 €

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

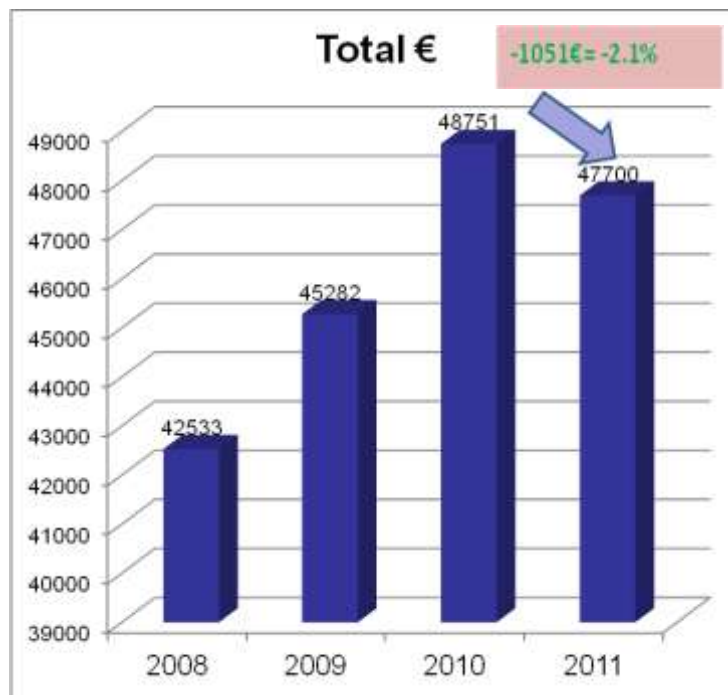
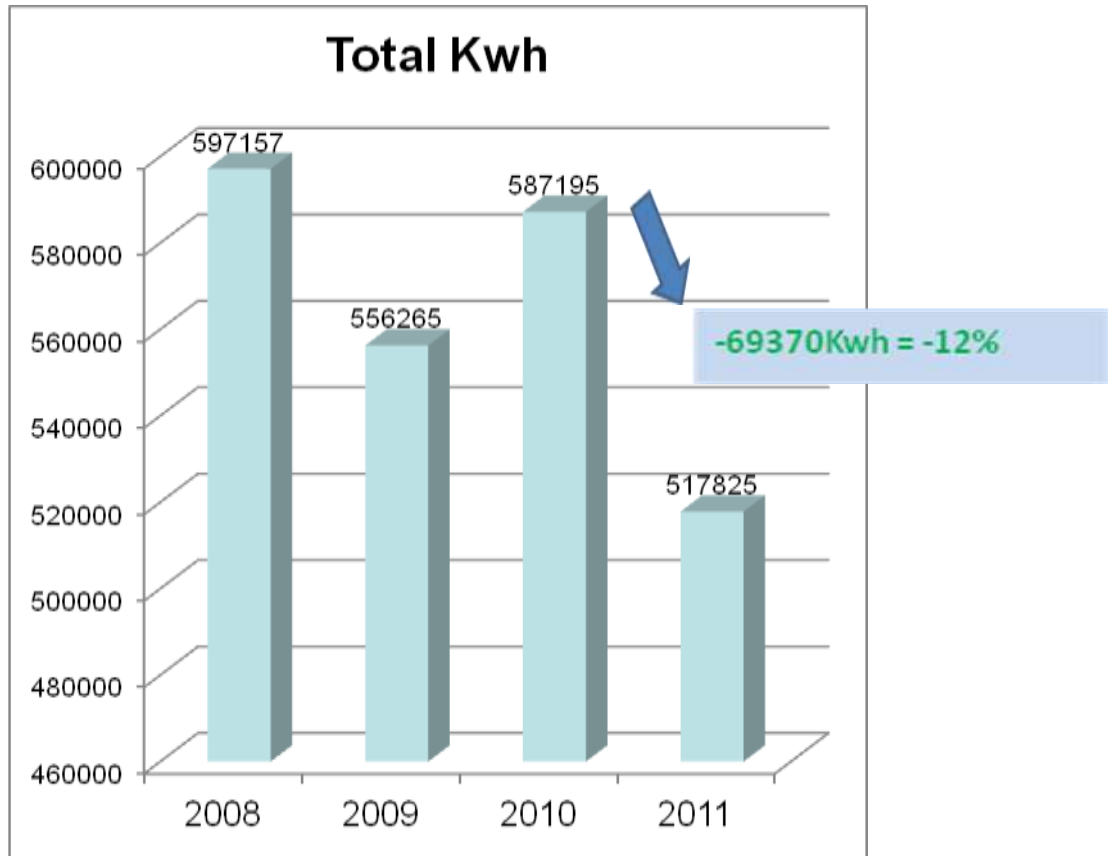
## **XI – DIVERS**

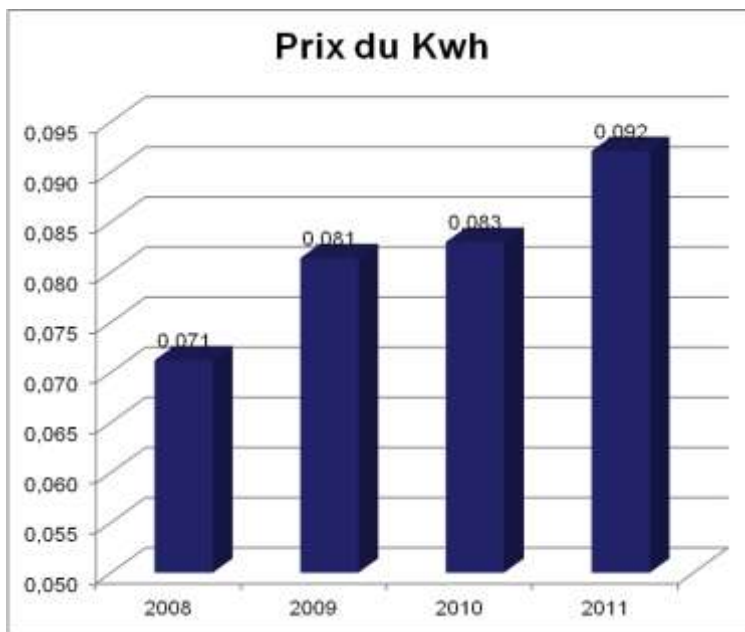
### **1- Présentation des évolutions des consommations électriques**

Monsieur POTIRON, adjoint, présente l'évolution des consommations en énergie réalisées suite aux différentes actions en faveur de l'Economie d'Énergie

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Commune est soucieuse de mettre en place des actions favorisant les économies d'énergie, notamment au niveau des bâtiments municipaux, mais aussi en matière d'éclairage public. Les graphiques ci-dessous montrent le travail réalisé depuis quelques années

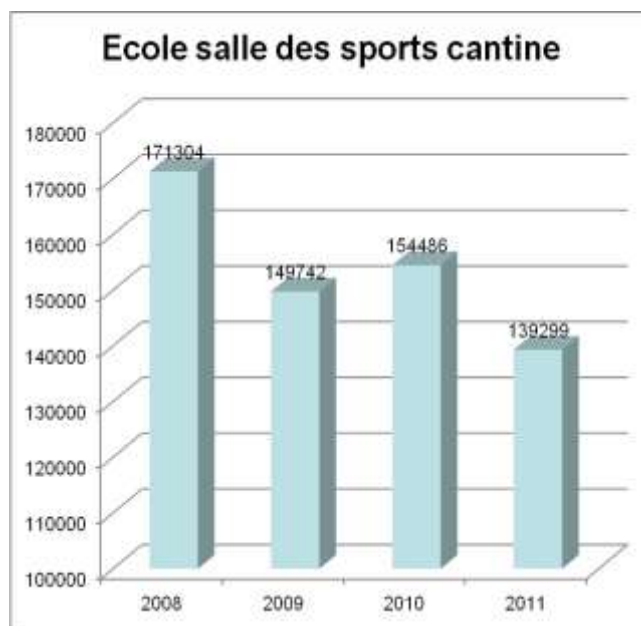
## Consommations électriques





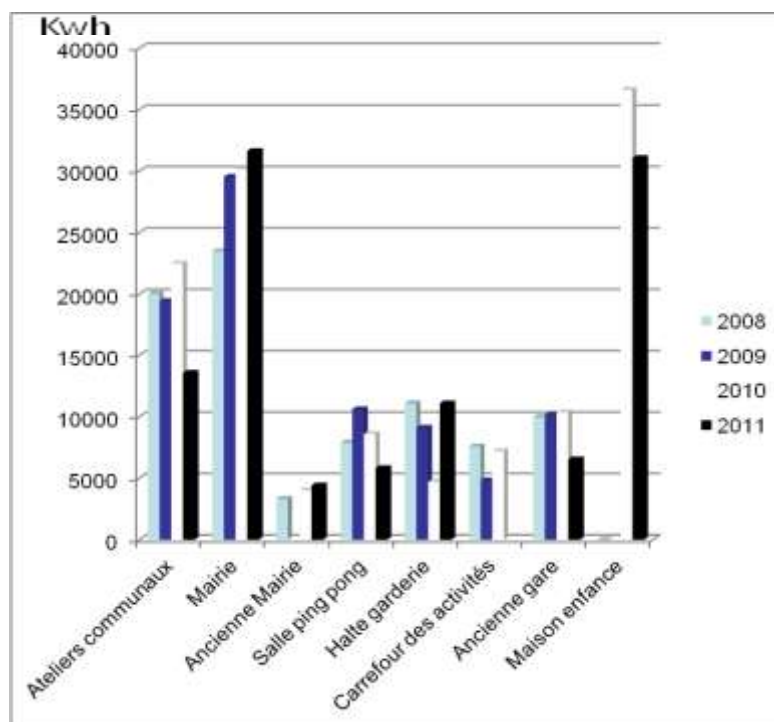
2011 / 2010 = +11%

2011 / 2008 = +29.3%

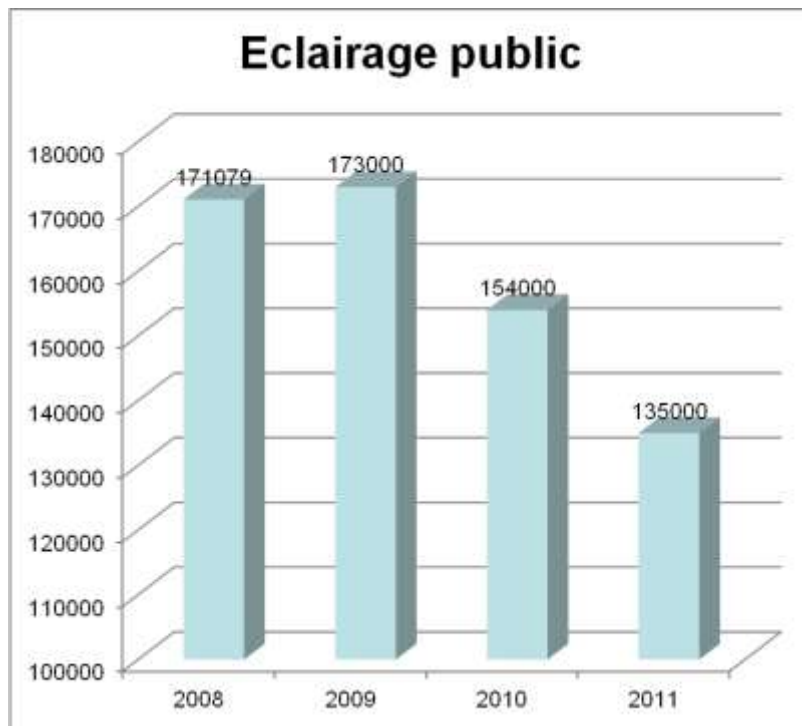


2011 / 2010 =  
-15187Kwh = -10%

### Autres bâtiments communaux



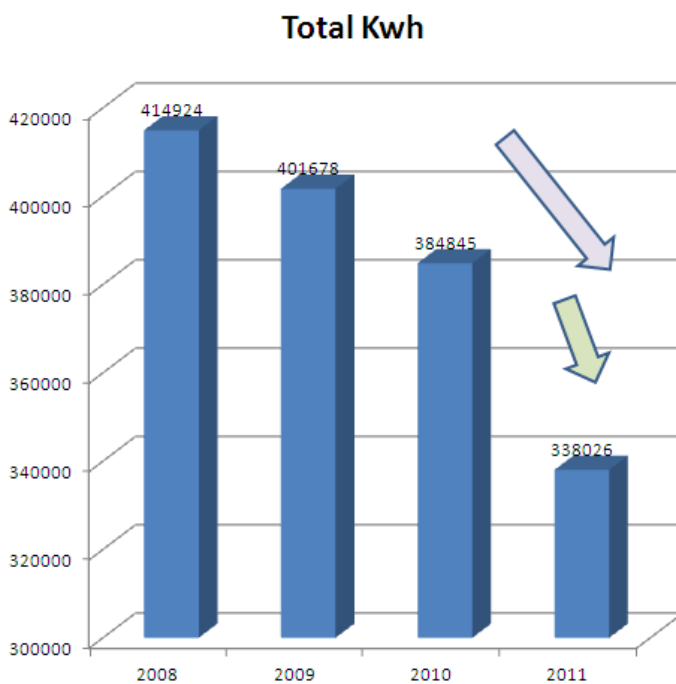
2011 / 2010 =  
-15187Kwh = -10%



2011 / 2010 =  
-19000Kwh = -12%

2011 / 2009 =  
-38000Kwh = -22%

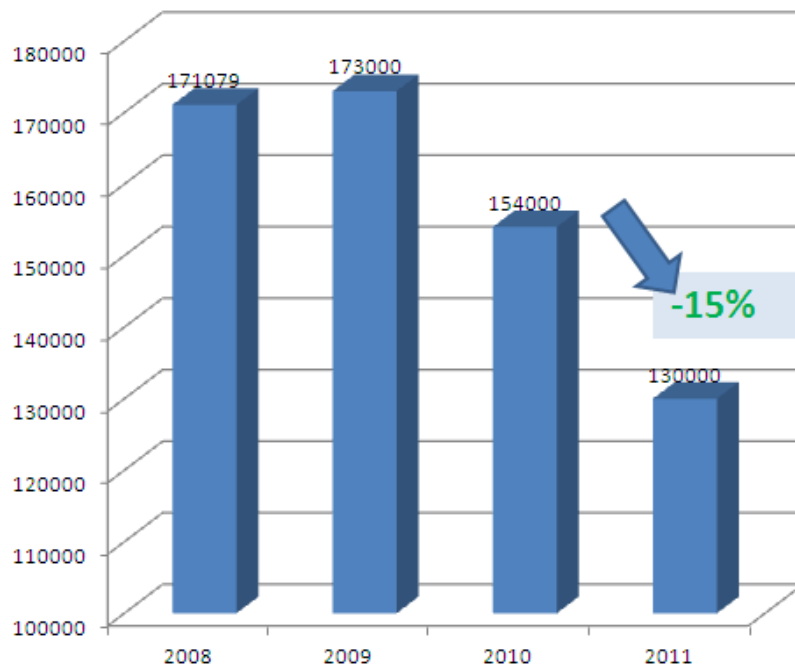
**A périmètre constant ou presque**



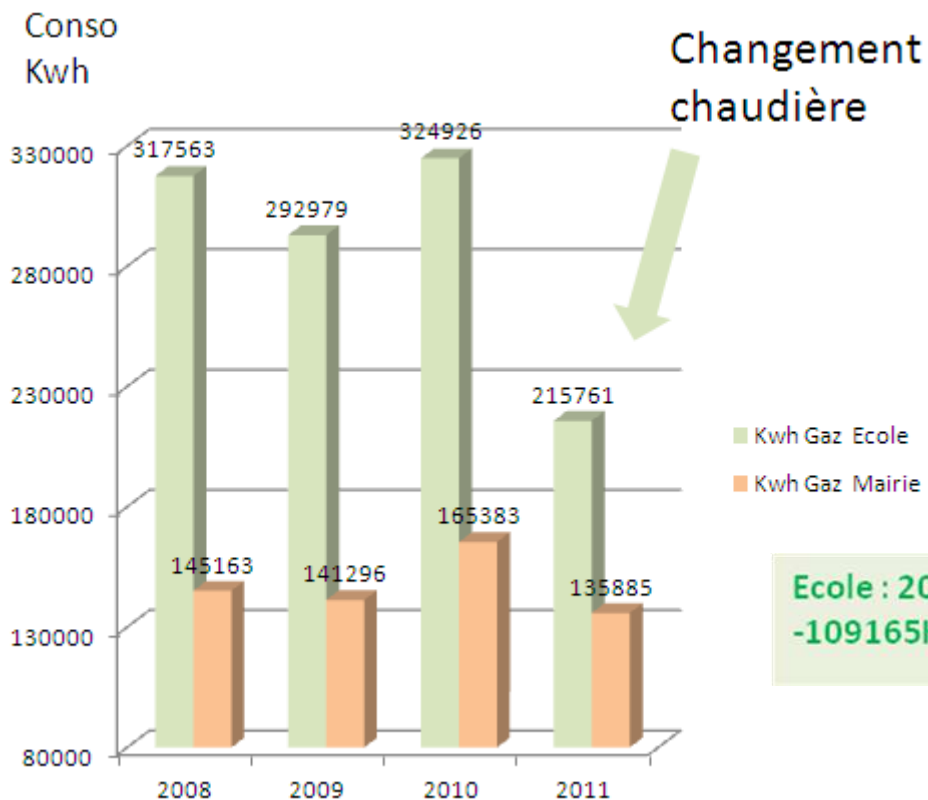
2011 / 2008 =  
-76898Kwh = -18%

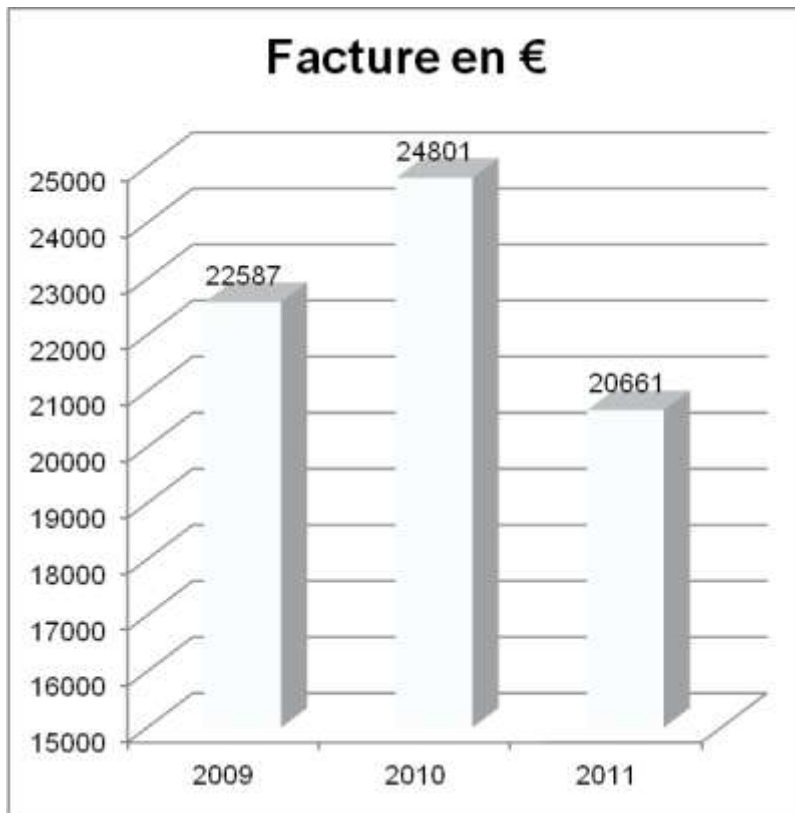
2011 / 2010 =  
-46819Kwh = -12%

## Eclairage public



## Consommations de gaz

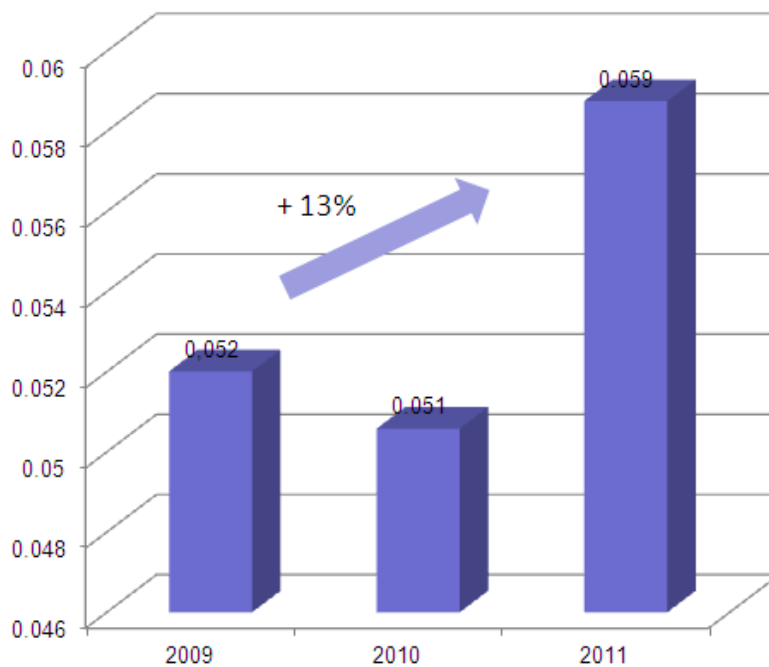




2011 / 2010  
-4140€ = -16.7%

Total : 2011 / 2010  
-138663Kwh = -28%

### Prix du Kwh gaz



En conclusion M. POTIRON indique :

Nous allons poursuivre ces actions, notamment au niveau des bâtiments communaux où il reste encore des travaux à réaliser ...pour réduire la facture énergétique



## **XII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **1- Cadre de Vie**

Tous les travaux sont engagés :

- Couverture du foyer : intervention du 9 au 20 juillet 2012, un groupe VMC sera programmé dans le même temps.
- La Commission fait une proposition pour la zone 30. Le Conseil Municipal devra se prononcer y compris sur le devenir du feu tricolore.
- Locatifs : Travaux en cours près de la mairie  
Trottoirs à prévoir rue de la Ferronnière, une demande de devis est en cours
- Martineau 3 : L'appel d'offre va être lancé prochainement
- Bouygues Télécom veut agrandir le réseau Mélissa en vue de mettre en service le 4G
- Des travaux vont être réalisés de l'Allée des Bois au Château d'eau en mai-juin

### **2- Vie Sociale**

- Restaurant scolaire :  
Ce midi 207 repas. Ce type de chiffre important est de plus en plus fréquent.
- Accueil des enfants au périscolaire :  
Le personnel s'inquiète pour septembre. Des recherches de solution sont en cours.
- Animation jeunesse :  
11-14 ans : 21 St Légeois ont participé  
14-18 ans : 6 St Légeois sur les cinq activités proposées, 2 ont été supprimées, faute d'inscription.  
Foyer des jeunes : 1 animation le samedi après-midi (actuellement 4 adhérents)

### **3- Communication**

Deux remerciements pour les articles passés :

- Le CPIE Loire et Mauges (Beaupréau)
- Le Service Social CARSAT

## **XIII – CALENDRIER**

### **MAI 2012**

- ✦ **Dimanche 6** : 2<sup>ème</sup> tour Elections Présidentielles
- ✦ **Lundi 7** : Bureau CAC – 18h00
- ✦ **Mercredi 9** : Commission INTERCOMMUNALITE – 19h30
- ✦ **Lundi 14** : Commission COMMUNICATION – 20h30
- ✦ **Mardi 15** : Assemblée Générale de A.E.L.A. – 20h30
- ✦ **Mercredi 16** : Commission VIE SOCIALE – 20h30
- ✦ **Lundi 21** :
  - Conseil CAC – 18h30
  - Commission DEVELOPPEMENT DURABLE – 20H30
- ✦ **Jeudi 24** : Commission VIE ASSOCIATIVE – 20h30
- ✦ **Jeudi 31** : Assemblée Générale du C.S.I. – 20h30

## JUIN 2012

- ✦ **Vendredi 1<sup>er</sup>** : Conseil Municipal - 20h00
- ✦ **Samedi 2**: Conseil Municipal d'Enfants - 10h30
- ✦ **Lundi 4** :
  - Bureau CAC - 18h00
  - Commission CADRE DE VIE - 20H30
- ✦ **Mardi 5** : Commission INTERCOMMUNALITE - 19h30
- ✦ **Vendredi 8** : Remise des médailles du travail - 18h30
- ✦ **Dimanche 10** : 1<sup>er</sup> tour Elections Législatives
- ✦ **Lundi 11** : Commission COMMUNICATION - 20h30
- ✦ **Vendredi 15 et Samedi 16** : L'art au pas Léger
- ✦ **Dimanche 17** : 2<sup>ème</sup> tour Elections Législatives
- ✦ **Lundi 18** :
  - Conseil CAC - 18h30
  - Commission DEVELOPPEMENT DURABLE - 20H30
- ✦ **Mardi 19** : Commission VIE ASSOCIATIVE - 20h30
- ✦ **Mercredi 20** : Commission VIE SOCIALE - 20h30

## JUILLET 2012

- ✦ **Lundi 2** :
  - Bureau CAC - 18h00
  - Commission Cadre de Vie  
20h30
- ✦ **Vendredi 6** : Conseil Municipal  
20h00